

Image not found or type unknown



Vous venez de recevoir une lettre de mise en demeure : les frais de recouvrement sont-ils à votre charge ?

Conseils pratiques publié le **04/05/2012**, vu **1005 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Votre lettre de mise en demeure met à votre charge des "frais de recouvrement" en plus de la somme que vous devez initialement. Les frais de recouvrement sont-ils vraiment à la charge du débiteur ?

[Lire la suite](#)